

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 janvier 2015 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Myriam Hardy, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Madame Valérie St-Laurent

Messieurs Yanick Cyr et Bruno Marcoux

**COMMISSAIRE ABSENT :**

Monsieur Michel Rocheleau, commissaire-parent

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation et de l'éducation des adultes

M. Éric Lafance, directeur du Service des ressources matérielles

M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 17.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013-2014**

Le vice-président présente les grandes lignes du rapport annuel 2013-2014. Il réfère les citoyens au site Internet de la CSMV pour consulter le rapport annuel complet. Il salue les anciens commissaires présents dans la salle.

63-CC-2014-2015

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Carole Lavallée :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 12.3 - *Autorisation – rejet d'une soumission pour non-conformité.*

**Adoptée à l'unanimité**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1. Présentation du rapport annuel 2013-2014
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014
  - 3.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014 et ajournée au 9 décembre 2014
4. Parole aux élèves
5. Période de questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1. Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 7.1. Nomination – représentant du secteur commission scolaire au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit
  - 7.2. Achat regroupé en matière d'assurances
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 10.1. Calendriers scolaires 2015-2016
  - 10.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSMV 2015-2018
  - 10.3. Territoire – écoles de Saint-Lambert
  - 10.4. Frais facturés aux institutions privées
  - 10.5. Frais supplémentaires facturés aux institutions privées
11. Affaires du Service des ressources financières
  - 11.1. Appel d'offres pour les services d'audit indépendant
12. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 12.1. Octroi de contrat – entretien des espaces de verdure (étés 2015, 2016 et 2017)
  - 12.2. Octroi de contrat – location et entretien de photocopieurs (5 ans)
  - 12.3. Autorisation – rejet d'une soumission pour non-conformité
13. Affaires du Service des technologies de l'information

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
16. Période de questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

64-CC-2014-2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

65-CC-2014-2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2014 ET AJOURNÉE AU 9 DÉCEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Aurélie Condrain-Morel que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2014 et ajournée au 9 décembre 2014 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Aucun élève n'a pris la parole.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Huit personnes ont pris la parole. Un document est déposé par la Ligue d'Action Civique.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 20 novembre 2014 au 22 janvier 2015. Une question est posée.

66-CC-2014-2015

**NOMINATION – REPRÉSENTANT DU SECTEUR COMMISSION SCOLAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit compte parmi leurs membres un représentant des commissions scolaires nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS);

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) invite la Commission scolaire Marie-Victorin à soumettre la candidature d'au moins deux représentants;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau :

**QUE** le Conseil des commissaires recommande les candidatures de Mme Denise Girard et M. Serge Mainville pour représenter la Commission scolaire Marie-Victorin au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit.

**Adoptée à l'unanimité**

67-CC-2014-2015

**ACHAT REGROUPÉ EN MATIÈRE D'ASSURANCES**

**CONSIDÉRANT** que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que, le 28 février 2012, par sa résolution n° 67-CC-2011-2012, le Conseil des commissaires avait autorisé la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurances de la CSMV expirera le 30 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** l'expertise et l'expérience du consultant GT&A Gestion de risques inc.;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la politique d'acquisition de la Commission scolaire qui favorisent le processus d'achat regroupé;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la commission scolaire de poursuivre sa participation à ce regroupement d'assurances pour la région de la Montérégie et de l'Estrie;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

- 1° **D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;
- 2° **DE MANDATER** la firme GT&A Gestion de risques inc. afin de préparer l'appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires de ce regroupement;
- 3° **DE MANDATER** la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l'appel d'offres public selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

4° **DE SOUMETTRE**, d'ici au 23 juin 2015, une recommandation à l'instance appropriée pour l'achat des assurances de la CSMV dans le cadre de cet achat regroupé.

**Adoptée à l'unanimité**

**68-CC-2014-2015**

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016**

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des différents comités consultatifs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**QUE** le Conseil des commissaires adopte les calendriers scolaires 2015-2016 pour la formation générale jeune et adulte tels que présentés et datés du 27 janvier 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

**69-CC-2014-2015**

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CSMV 2015-2018**

**CONSIDÉRANT** la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier :

**QUE** le document intitulé « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 et liste des écoles et des centres* », daté du 27 janvier 2015, soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

\*À noter qu'une note explicative sera ajoutée concernant l'école Saint-Romain.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

70-CC-2014-2015

**TERRITOIRE – ÉCOLES DE SAINT-LAMBERT**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires est d'accord pour prolonger le Plan d'organisation scolaire (POS) Primaire 2009-2014 d'une autre année, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016;

**CONSIDÉRANT** l'agrandissement de l'école des Saints-Anges pour l'année scolaire 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** que ces secteurs écoles temporaires deviendront permanents au prochain POS primaire du 1<sup>er</sup> juillet 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des problèmes de surpopulation scolaire dans les écoles primaires des Saints-Anges, Prévile et Rabeau, le Conseil des commissaires confie notamment à la direction générale le mandat d'établir et d'analyser différents scénarios de solution;

**CONSIDÉRANT** la présentation et les discussions en comité de travail du Conseil des commissaires les 25 novembre 2014 et 20 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT** les trois scénarios lancés en consultation auprès des instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la présentation auprès des trois conseils d'établissement des écoles concernées le 27 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT** l'information donnée au Comité de parents pour le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du 8 décembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que la période de consultation s'est déroulée du 28 novembre 2014 au 15 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT** que les instances consultées ont eu l'occasion de faire valoir leur position et ont pu déposer des avis écrits;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le Conseil des commissaires au terme de la consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Catherine Pelletier :

1° **QUE** le Conseil des commissaires retienne le scénario C tel quel;

2° **de REJETER**, en conséquence, le scénario A;

3° **de REJETER**, en conséquence, le scénario B;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

71-CC-2014-2015

4° **QUE** les élèves de 5<sup>e</sup> année de la cohorte 2014-2015 qui le désirent puissent terminer leur cheminement primaire à l'école d'origine, selon la capacité d'accueil de cette école en prenant acte que le transport scolaire n'est pas inclus.

**Adoptée à l'unanimité**

**FRAIS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT** que les règles budgétaires sur le transport scolaire 2013-2014 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire du transport des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005, 2010-2011, 2011-2012;

**CONSIDÉRANT** les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** la coupure du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans ses règles budgétaires 2014-2015 pour les collèges privés;

**CONSIDÉRANT** les frais des taxes non subventionnés par le MELS;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter pour l'année scolaire 2014-2015 les élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Collège Trinité
- Collège Charles-LeMoine de Longueuil (Pavillon I et II)
- Collège Saint-Paul
- Collège Jean de la Mennais

2° **QUE** les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 230,53 \$ par élève transporté en autobus scolaire;

3° **QUE** ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

72-CC-2014-2015

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

**CONSIDÉRANT** le niveau de subventions octroyées par le MELS;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de charger aux institutions privées un coût supplémentaire de transport pour l'écart entre le nombre d'élèves facturés en 1998 et le nombre d'élèves réels transportés au 30 septembre d'une année scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par M. David Miljour :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 688,00 \$ par élève aux institutions privées suivantes visées par une augmentation de clientèle :

- Collège Trinité
- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Collège Charles-LeMoyne (Pavillon I et II)
- Collège Jean de la Mennais

**Adoptée à l'unanimité**

73-CC-2014-2015

**APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'AUDIT INDÉPENDANT**

**CONSIDÉRANT** l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) précisant que pour « chaque année financière, la commission scolaire nomme (...) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire »;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des ressources financières, a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat relativement à des services d'auditeur indépendant et de consultation en fiscalité;

**CONSIDÉRANT** la résolution 45-CC-2014-2015 autorisant le Service des ressources financières à conclure un contrat d'une durée prévue de trois (3) ans, avec deux (2) options de renouvellement annuel portant la durée maximale possible à cinq (5) ans;



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) de la Commission scolaire, ainsi que la recommandation du Service des ressources financières et du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat relatif à des services d'auditeur indépendant et de consultation en fiscalité soit accordé au prestataire de services « Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L. », pour un montant approximatif de 158 130,00 \$ avant taxes (trois (3) premiers exercices financiers), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 décembre 2014 déposé par le Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices financiers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, avec deux (2) options de renouvellement annuel pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019, portant la durée maximale possible à cinq (5) ans;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources financières soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

74-CC-2014-2015

**OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE (ÉTÉS 2015, 2016 ET 2017)**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire confie traditionnellement à l'externe les mandats relatifs à la prestation de services d'entretien de verdure;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a donc procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat pour des services d'entretien des espaces de verdure (étés 2015, 2016 et 2017) avec un (1) prestataire de services, pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) prestataires de services ont déposé une soumission;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Aurélie Condrain-Morel :

- 1° **QUE** le contrat relatif à des services d'entretien des espaces de verdure de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire pour les étés 2015, 2016 et 2017 soit accordé au prestataire de services « Groupe MVT inc. FASRS Paysagiste G.E.B. », pour un montant approximatif de 568 426,50 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 décembre 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit pour les étés 2015, 2016 et 2017, se terminant au plus tard le 30 novembre 2017;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

75-CC-2014-2015

**OCTROI DE CONTRAT – LOCATION ET ENTRETIEN DE PHOTOCOPIEURS (5 ANS)**

**CONSIDÉRANT** que la prestation de services d'entretien de photocopieurs est traditionnellement confiée à l'externe;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat pour la location et l'entretien de photocopieurs multifonctions destinés à l'ensemble des établissements de la Commission scolaire (équipements décentralisés) et à l'imprimerie centrale (équipements centralisés);

**CONSIDÉRANT** la résolution 118-CC-2013-2014 autorisant le Service des ressources matérielles à préparer un appel d'offres public dans le but de conclure un contrat d'une durée prévue de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public d'intérêt ayant précédé la démarche d'appel d'offres et les orientations retenues à la suite de celui-ci, notamment l'exigence de fournir une solution logicielle permettant une gestion centralisée des opérations de reprographie et l'obligation de procéder à une évaluation complète de tous les photocopieurs et imprimantes en usage dans la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que quatorze (14) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

**CONSIDÉRANT** que deux (2) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'analyse des deux (2) soumissions reçues, une (1) seule s'est avérée conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles et du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications;

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec le seul prestataire de services ayant déposé une soumission conforme, selon l'article 13.2 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis a été négocié avec le seul prestataire de services ayant présenté une soumission conforme, comme prévu à l'article 15 de la section III du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* et à l'article 15 de la section IV du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat relatif à la location et à l'entretien de photocopieurs multifonctions pour l'ensemble des établissements de la Commission scolaire (équipements décentralisés) et pour l'imprimerie centrale (équipements centralisés), soit accordé au prestataire de services « Xerox Canada Ltée », pour un montant approximatif de 3 645 292,40 \$ avant taxes, selon le prix soumis négocié inscrit au tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 janvier 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 28 février 2020 pour les équipements décentralisés; et du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2020 pour les équipements centralisés;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTORISATION – REJET D'UNE SOUMISSION POUR NON-CONFORMITÉ (POUR AJOURNEMENT)**

Ce point est reporté.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Quatre personnes ont pris la parole. Une pétition est déposée par le vice-président du conseil d'établissement de l'école Saint-Romain.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Quatre commissaires ont pris la parole.

76-CC-2014-2015

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Carole Lavallée :

**QUE** la séance soit ajournée au mardi 10 février 2015 à 20 heures à la salle Flore laurentienne.

**Adoptée à l'unanimité**

La présente séance se termine à 22 h 18.

---

Présidente

---

Secrétaire générale